



Le P'tit Finésien

175 avril 2017

Mairie ☎ 02.99.69.70.52 @ feins@orange.fr

Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous

Ouverture du secrétariat :

lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h00 à 11h30

☎ **Services de garde** **Services d'urgence**

Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)

Médecins de garde : **36 24**

SAMU : **15**

Pompiers : **18**

Gendarmerie : **17**

INFORMATIONS COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : 28 avril 2017 à 20h30

MAIRIE

► La mairie reconduit le dispositif « Argent de poche » cette année. Aussi les jeunes Finésiens (filles ou garçons) âgés de 16 et 17 ans peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie à compter du 15 avril 2017. Les dossiers complets devront être remis avant le 15 juin 2017. Huit candidatures seront retenues, une réunion d'information pour les huit jeunes sélectionnés aura lieu le 24 juin 2017 à 11h.

► Nous rappelons que le brûlage à l'air libre est strictement réglementé. Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral sur le site de la commune dans la rubrique « Vie pratique > environnement ».

► La commune de Feins propose à la vente une parcelle de foin de Fétuque sur pied au lieu dit « La Rue », route de Marcillé, d'une surface de 1ha30 pour la somme de 200€. La récolte devra être faite avant fin juin 2017. Faire connaître votre candidature à la mairie avant le 24 avril 2017 par courrier ou par téléphone 02 99 69 70 52.

► Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration en vous rendant à la gendarmerie.

ARCHITECTE CONSEIL



Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le jeudi 20 avril **le matin**.

Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Mairie de St Aubin

d'Aubigné Tél. : **02.99.55.20.23**

FAMILLES RURALES



L'ALSH du pays d'Aubigné d'Andouillé-Neuville ouvre cet été du 10 juillet au 25 août 2017.

Journée d'inscription le 10 juin 2017.

Plus de renseignements et dossier d'inscription à partir du 1^{er} juin sur

<http://www.clshandouilleneuveville.sitew.com>



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2017

Le vingt quatre février deux mil dix sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absente excusée : Mme BOYER Pia

Secrétaire de séance : Mme PATRAT Annick

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2017.

I – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 000 située «8, Rue de Marcillé», propriété de M. Joseph MARCAIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide **de faire valoir** son droit de préemption sur l'emplacement réservé uniquement, et ne pas faire valoir son droit de préemption sur le reste de la parcelle A 1000 citée ci-dessus.

II – SIVOS : DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE ARMAND BRIONNE DE SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un arrêté préfectoral en date du 27 avril 1993 a autorisé la création du Syndicat intercommunal à vocation scolaire Armand Brionne de Saint Aubin d'Aubigné (SIVOS) ayant pour objet l'extension et la restructuration du collège.

L'article L. 5212-34 dispose qu'un syndicat qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut être dissous par arrêté préfectoral après avis des conseils municipaux des communes membres. Il convient de donner un avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable à la dissolution du SIVOS Armand Brionne.

III – FAMILLES RURALES : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2017 est proposée entre la collectivité de Feins et l'association Familles rurales du Pays d'Aubigné. Elle a vocation à proposer aux familles des activités et des services répondant à leurs besoins et facilitant leur vie quotidienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la convention d'objectifs et de partenariat pour l'année 2017 conclue entre la collectivité de Feins et l'association Familles rurales du Pays d'Aubigné et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ANNÉE 2017

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2017 est proposée entre la collectivité de Feins et l'association Familles rurales du Pays d'Aubigné. L'association met à disposition de la commune le Directeur de l'accueil de loisirs d'Andouillé Neuville/Feins sur les temps d'activités périscolaires (TAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2017 conclue entre la collectivité de Feins et l'association Familles rurales du Pays d'Aubigné et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

IV – ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal

- qu'une somme de **0,05 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2014.
- qu'une somme de **0,20 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2016.
- qu'une somme de **38,20 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2014.
- qu'une somme de **25,60 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2014.
- qu'une somme de **0,86 €** reste à recouvrer par un redevable sur exercice antérieur de 2016.

Ce qui représente un total de **64,91 €**

Compte tenu des poursuites (mise en demeure, oppositions auprès des employeurs etc...) les redevables sont insolvables ; de plus, de petits reliquats ont été ajoutés car ils sont inférieurs au seuil de poursuites, ces sommes étant irrécouvrables, une admission en non valeur est souhaitable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'admission en non valeur pour la somme de 64,91 €, un mandat devra être effectué au compte 6541 (Créances irrécouvrables, admises en non valeur).

V – CLÔTURE BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COURTIL BONNET 2

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que lors de la séance du 27 janvier 2017, les écritures de transfert d'excédent et de régularisation de charges de TVA du budget annexe Lotissement Courtil Bonnet 2 ont été réalisées fin 2016. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal la clôture du budget annexe lotissement du Courtil Bonnet 2 dont tous les investissements sont terminés en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de clôturer le budget annexe du lotissement Courtil Bonnet 2 au vu des dernières écritures réalisées fin 2016.

VI – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	41 148,30	41 515,84	367,54
INVESTISSEMENT	6 972,00	22 650,14	15 678,14

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget assainissement et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

VII – COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du budget assainissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

VIII – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET LOTISSEMENT DU COURTIL BONNET N° 2

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget du lotissement Courtil Bonnet N° 2 pour l'exercice 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	137 480,88	62 187,70	- 75 293,18
INVESTISSEMENT	0	88 433,00	88 433,00

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget lotissement Courtil Bonnet N° 2 et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

IX – COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET LOTISSEMENT DU COURTIL BONNET N° 2

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

X – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET DE LA COMMUNE

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif de la commune pour l'exercice 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	589 490,28	771 239,97	181 749,69
INVESTISSEMENT	197 556,94	90 249,93	- 107 307,01

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget commune et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

XI – COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET DE LA COMMUNE

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du budget commune du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

XII – COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : BUDGET ZAC

Le premier Maire adjoint présente au Conseil municipal le compte administratif du budget ZAC pour l'exercice 2016 faisant apparaître les résultats suivants :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	4 455,60	0	- 4 455,60
INVESTISSEMENT	0	2 227,80	2 227,80

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote.

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2016 du budget ZAC et constate la compatibilité des résultats avec le compte de gestion du receveur.

XIII – COMPTE DE GESTION 2016 : BUDGET ZAC

Sous la présidence du premier Maire adjoint, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 du budget lotissement du receveur et constate la compatibilité des résultats avec le compte administratif.

X – QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION FINANCES

réunion commission Finances le mardi 21 mars 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.

Conseil municipal

Prochaines réunions le 31 mars 2017, le 28 avril 2017 à 20h30.

APE Recre Pour Tous

BRADERIE

MARCHÉ AUX PLANTES

- FEINS -

DOMAINE DU BOULET

RESTAURATION SUR PLACE

DIMANCHE 7 MAI 2017
À PARTIR DE 8H

TARIFS (1)
1€ PARTICULIERS
2€ PROFESSIONNELS

informations : ape.recrepour tous@gmail.com
<http://aperecrepour tous.wordpress.com>

(1) le mètre linéaire - se munir d'une pièce d'identité - inscriptions sur place à partir de 7h

Domaine de Boulet
Pour tous



AVIS AUX JARDINIERS !

L'APE organise la Braderie-Marché aux plantes
le 7 mai 2017 à l'Étang du Boulet.

Comme d'habitude l'association tiendra un stand de vente de plantes d'ornement et de plants potagers fournis par des horticulteurs et aussi par les parents élèves et particuliers volontaires.

Alors nous faisons dès maintenant appel à vos talents de jardiniers !

Semis de plantes potagères, aromatiques, fleurs (tomates cerises, courges, capucines,...), division de vivaces, petits arbustes, petits fruits (asters, framboisiers, fraisières,...), rempotage des semis spontanés (rose trémière, ancolies, ...) et muguet en bouquets ou en pots !

Merci de préciser, si vous le pouvez, la variété du légume semé, quelques conseils d'entretien, et « sans traitement » le cas échéant.

Des planches d'étiquettes pour identifier vos plants sont téléchargeables et imprimables sur le blog de l'APE pour identifier vos plants.

Vous pourrez nous déposer vos plants au stand de l'APE
le 7 mai, ou avant si nécessaire.

Merci à tous !

Pour tous renseignements : 06.70.10.02.46 Web : www.aperecrepour tous.wordpress.com
Courriel : ape.recrepour tous@gmail.com



Recycler Le
PAPIER ?

ET QU'ON PRENAIT
LE PLI ?

Le 20 janvier dernier, l'APE organisait sa première collecte de papier au profit des enfants de l'école. Cette collecte, qui a mobilisé les habitants de la commune au-delà des parents d'élèves nous a permis de récolter un peu moins de 4 tonnes de vieux papiers, annuaires, journaux... Un grand, grand merci à tous pour votre participation !

L'agent récolté servira à financer le voyage de nos petits écoliers, au cours de l'année scolaire 2017-2018.

C'est pourquoi nous reconduisons l'opération et qu'un conteneur sera de nouveau présent sur la parking à l'arrière de la salle des fêtes

le 10 juin 2017 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

N'hésitez donc pas à conserver dès à présent vos vieux papiers, journaux, annuaires... et à solliciter les particuliers et les entreprises de votre entourage. Les enfants de l'école vous disent merci d'avance !

*Les classes 7 à Feins
Le 17 juin 2017
Ça se fête !*



Cette année, si vous êtes des classes 7, vous êtes sûrement prêts à fêter votre anniversaire avec nous. Venez nous rejoindre **le samedi 17 juin 2017**.

Rendez-vous à 12 heures pour le dépôt de la gerbe de fleurs, suivi de la photo à 12h15. Sans oublier le repas à 12h45 à la salle des fêtes de Feins.

Personnes à contacter : Aurélie ROUVRAIS 06 71 94 96 42,
Chantal BEAULIEU 06 32 68 05 43, Loïc BRÉAL 06 23 85
92 96, Christelle LAMBERT 06 01 72 56 82

US MONTREUIL FEINS ST MEDARD

TOURNOI U11 - U13 - U15

9h30 - 18h

SAMEDI 15 AVRIL 2017

(Gratuit Réservation par chèque de caution)



PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

A LOUER
Studio
02.99.69.70.52

Vends
Combiné frigo/congélateur DAEWOO
1,7 m de haut -0,72 m de large 150€
Tél : 06 86 63 05 59

Je suis lycéenne, j'ai 17 ans et je m'appelle Servane, j'aimerais me rendre utile pour garder vos enfants les week-ends, pendant les vacances et je suis disponible tous le mois de juin si vous en avez besoin, mon adresse est 7 hameau de la Chevrolais
tél : 07 71 14 16 77 emai :
servaneoreal05@icloud.com

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 150